Recommandation au Conseil, à la Commission et au vice-président/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur la situation en Libye

2021/2064(INI) - 23/11/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 454 voix pour, 130 contre et 54 abstentions, une recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et de la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité sur la situation en Libye.

Au cours de la dernière décennie, les profondes divisions et confrontations entre les principales parties prenantes libyennes, encore exacerbées par l'ingérence d'acteurs étrangers, ont conduit à des luttes de pouvoir continues et ont considérablement entravé le processus de réconciliation nationale.

L'UE a adopté un partenariat renouvelé avec le voisinage méridional et elle a alloué en moyenne 37 millions d'euros par an entre 2021 et 2024 aux efforts de renforcement de l'État, aux besoins de développement humain et aux services de santé de base en Libye.

Par ailleurs, la Libye est également un point de transit et de départ essentiel pour les migrants qui tentent de rejoindre l'Europe, notamment en provenance d'Afrique subsaharienne. L'un des objectifs du soutien de l'UE à la gestion des frontières en Libye est de prévenir les pertes de vies humaines en Méditerranée.

Recommandations

Le Parlement a recommandé ce qui suit au Conseil, à la Commission et au vice-président de la Commission/haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, dans la mise en œuvre de la politique de l'Union relative à la Libye :

- veiller à ce qu'un **processus de réconciliation nationale** inclusif, facilité par les Nations unies, dirigé par les Libyens et pris en charge par les Libyens, reçoive le soutien le plus ferme possible afin d'assurer la stabilité et la sécurité à long terme;

- **renforcer les canaux diplomatiques** avec les acteurs internationaux et intensifier les efforts de médiation et d'élaboration d'une stratégie internationale unifiée en faveur d'une Libye pacifique, stable et unifiée;

- nommer, en priorité, un représentant spécial de l'UE pour la Libye;

- accroître le soutien aux autorités libyennes pour la mise en œuvre d'une **réforme globale du secteur de la sécurité** et pour les politiques dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration des groupes armés;

- allouer des fonds européens adéquats aux projets visant à **éliminer les mines terrestres** et autres munitions non explosées;

- veiller à ce que les navires privés menant des activités de recherche et de sauvetage respectent le droit international et le droit de l'UE applicables, et coopèrent avec les autorités compétentes des États membres et avec Frontex afin de garantir la sécurité des personnes en détresse en mer;

- veiller à ce que les migrants secourus en mer soient débarqués dans des lieux sûrs et que les États membres du Sud ne soient pas laissés seuls à assumer la responsabilité du débarquement et de l'accueil;

- appeler tous les acteurs à s'abstenir d'utiliser le pétrole comme instrument de confrontation politique et à maintenir ouverts tous les puits et terminaux pétroliers;

- œuvrer en faveur d'un partenariat énergétique plus stable avec la Libye, qui contribuerait à accroître les capacités de ce pays dans ce secteur et à diversifier les sources d'énergie de l'UE.

Les autorités libyennes ont été instamment invitées à :

- **lever les restrictions de visa** pour les membres de la presse étrangère et locale et à garantir la sécurité des journalistes;

- cesser de criminaliser les libertés fondamentales;

- instaurer un moratoire sur l'application de la **peine de mort**, dans le but de l'abolir à terme;

- assurer une redistribution équitable, transparente, inclusive et durable des **revenus pétroliers** en poursuivant une vision de prospérité économique partagée pour tous les habitants du pays;

- veiller à ce que **les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile** soient protégés, et à garantir un accès complet, sûr et sans entrave aux points de débarquement et aux centres de détention pour les organisations humanitaires qui fournissent une assistance à ces catégories vulnérables de personnes;

- fournir aux acteurs humanitaires des ressources financières adéquates pour assurer une **réponse humanitaire** efficace dans les centres de détention et dans les zones urbaines;

- renforcer la coopération avec les pays voisins en ce qui concerne la création de **voies de migration sûres et légales**;

- renforcer la coopération avec les autres pays et l'Organisation internationale pour les migrations en ce qui concerne le **retour volontaire, sûr et digne** dans leur pays d'origine des migrants bloqués en Libye et leur réintégration dans les sociétés et les communautés qui les accueillent.